



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le *Règlement numéro 2023-369 modifiant le Règlement numéro 2018-311 fixant les modalités pour l'établissement des quotes-parts relatives aux services de collectes des matières résiduelles, de collecte des plastiques agricoles et des écocentres, ainsi que leur paiement par les municipalités tel que modifié afin d'ajouter les modalités relatives au service de collecte des matières organiques dans la cour pour certains immeubles et de bacs d'ordures supplémentaires*, a été adopté par le conseil de la MRC le 13 décembre 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 18 décembre 2023.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

(Signé)

Johanne Gouette